



DIRECTION DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE DES
TERRITOIRES

SERVICE DES INSTALLATIONS
CLASSÉES, DES IMPACTS
ENVIRONNEMENTAUX
ET DES DÉCHETS

BUREAU DES ICPE

6 route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
3dt.contact@province-sud.nc

N°136590-2021/3-
REP/DDDT

Nouméa, le 28 décembre 2021

RÉCÉPISSÉ

de déclaration de changement d'exploitant d'une installation classée

La présidente de l'assemblée de la province Sud,

Sousignée, CERTIFIE avoir reçu la déclaration de changement d'exploitant à la date du 17 novembre 2021, du Syndicat des copropriétaires MAI TAI, concernant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence MAI TAI, sise 110 rue du 24 septembre, lotissement Paladini, commune de Nouméa, depuis le 23 novembre 2020 et précédemment exploité par la société Alizés Promotions.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rubrique	Désignation	Capacité	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2753	Ouvrages de traitement d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées	56 équivalent-habitants	50 < nombre d'équivalent-habitants ≤ 500	Déclaration	Délibération 10277/DENV/SE du 30 avril 2009

Le syndicat des copropriétaires MAI TAI est tenu de se conformer à la délibération susmentionnée fixant les prescriptions applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration à la présidente de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur adjoint du développement
durable des territoires

Justin PILOTAZ